

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 - ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN AUX ADULTES EN DIFFICULTES (A.S.A.D.)

CONSIDERANT que l'A.S.A.D. sollicite la Ville pour une subvention au titre de l'année 2020,

CONSIDERANT que cette association d'insertion par le logement, créée en 1984, intervient sur le territoire du pays de Morlaix,

CONSIDERANT que son action se décline en plusieurs missions :

- l'accès et le maintien dans le logement avec la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement,
- l'hébergement avec la gestion de logements temporaires,
- la médiation locative avec la gestion de baux glissants et de sous-location,
- la participation des usagers.

CONSIDERANT que, sur Landivisiau, l'A.S.A.D. est en lien avec le C.C.A.S. et les travailleurs sociaux de secteur et que cette structure gère deux logements d'insertion,

CONSIDERANT que la Ville siège au Conseil d'Administration de l'association,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 9 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention à l'ASAD d'un montant de 400 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 21 DEC. 2020

Et de la publication, le 21 DEC. 2020

Fait à Landivisiau, le 21 DEC. 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL